



## REGLEMENT

10<sup>ème</sup> SALON D'EXPRESSION LIBRE DE MARSSAC SUR TARN

LE SAMEDI 9 ET LE DIMANCHE 10 FEVRIER 2019 SALLE DES FETES DE MARSSAC SUR TARN  
OUVERT LE SAMEDI ET LE DIMANCHE DE 9H00 A 20H00

LES DISTINCTIONS SONT LES SUIVANTES :

- 1- LE PRIX DE PEINTURE FIGURATIF DE LA MAIRIE DE MARSSAC SUR TARN D'UNE VALEUR DE 100€.
- 2- LE PRIX DE LA SCULPTURE DE LA MAIRIE DE MARSSAC SUR TARN D'UNE VALEUR DE 100€.
- 3- LE PRIX DE PEINTURE MIXTE D'UNE VALEUR DE 100€ .
- 4- LE PRIX DE PEINTURE ABTRAITE D'UNE VALEUR DE 100€ .
- 5- LE PRIX DE PEINTURE AQUARELLE D'UNE VALEUR DE 100€ .
- 6- LE PRIX DE PEINTURE PASTEL D'UNE VALEUR DE 100€ .

LES DEMANDES D'INSCRIPTION DOIVENT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD

LE **JEUDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2019** PAR COURRIER OU EMAIL

TOUS LES RENSEIGNEMENTS D'INSCRIPTION SE TROUVENT EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET :

**[www.atelier-rencontre-artiste.com](http://www.atelier-rencontre-artiste.com)**

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

OUVERT A TOUS LES ARTISTES.

LES INSCRIPTIONS DOIVENT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD LE **JEUDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2018** PAR COURRIER OU EMAIL.

**LE NOMBRE D'ŒUVRES EST LIMITE AU MAXIMUM A TROIS ET POUVANT ETRE INSTALLE SUR UNE SEULE GRILLE DONT LES DIMENSIONS SONT 1.20 M DE LARGE ET 1.80 M DE HAUT.** AU DOS DES TABLEAUX DEVRA FIGURER LE NOM DE L'ARTISTE ET LE TITRE DU TABLEAU.

**LES ŒUVRES DEVRONT NOUS ETRE APORTEES** A LA SALLE DES FETES DE MARSSAC (à coté de la mairie)  
LE **VENDREDI 08 FEVRIER 2019 DE 15H00 A 21H00.** UN JUSTIFICATIF DE DEPOT DES ŒUVRES VOUS SERA REMIS QUI SERA OBLIGATOIRE LORS DE LA REPRISE DE VOS ŒUVRES.

LE DECROCHAGE SE FERA LE DIMANCHE 10 FEVRIER 2019 APRES LA REMISE DES PRIX.

LE NOM DES ŒUVRES, LES DIMENSIONS ET LES PRIX DOIVENT NOUS ETRE COMMUNIQUEES EN MEME TEMPS QUE L'INSCRIPTION.

**LE SYSTEME D'ACCROCHAGE DES ŒUVRES DOIT ETRE FIABLE (SOUS-VERRES AVEC AGRAPHEES REFUSES).**

**LA PARTICIPATION EST DE 12.00 € PAR EXPOSANT** et gratuit pour les membres d'ARA et GAHA.

TOUS LES MEMBRES D'ARA SONT EXCLUS DES PRIX DE L'ASSOCIATION ET DU PUBLIC.

**UN POT DE DECROCHAGE EST PREVU LE DIMANCHE 10 FEVRIER A PARTIR DE 18H00** EN PRESENCE DE LA MUNICIPALITE DE MARSSAC ET NOS INVITES D'HONNEUR AVEC LE PARRAINAGE DE LA MUNICIPALITE DE MARSSAC, DES VINS DE GAILLAC PAR LE DOMAINE "CHATEAU LES VIGNALS" ET TOUS NOS PARTENAIRES. LA REMISE DES PRIX AURA LIEU A CETTE OCCASION.

L'ASSOCIATION ATELIER RENCONTRE ARTISTE NE PRENDRA AUCUNE COMMISSION SUR LES VENTES QUI POURRAIENT SE FAIRE. Chaque artiste est responsable vis-à-vis des déclarations fiscales qu'il doit effectuer au moment de la vente d'œuvres. Il est clair qu'en aucun cas l'association ne peut être tenue pour responsable des agissements de chacun.

L'EXPOSANT PEUT CONTRACTER UNE ASSURANCE S'IL ESTIME NECESSAIRE. EN AUCUN CAS L'ASSOCIATION NE POURRA ETRE TENUE POUR RESPONSABLE EN CAS DE VOL OU DE DETERIORATION DES ŒUVRES QUE VOUS EXPOSEZ.

MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION CI-JOINT ET DE NOUS LE RENVoyer LE TOUT PAR COURRIER OU VOUS INSCRIRE DIRECTEMENT SUR NOTRE SITE .ET NOUS ENVOYER VOTRE CHEQUE PAR COURRIER. A BIENTOT DE SE VOIR SUR LE 10<sup>ème</sup> SALON DE MARSSAC SUR TARN

L'EQUIPE D'ATELIER RENCONTRE ARTISTE